

XYZ. La revue de la nouvelle

À la vie ou à la mort

Olivier Gamelin



Number 117, Spring 2014

Autorités : douces, protectrices, brutales, opprimantes, aliénantes, terrifiantes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/71082ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Publications Gaëtan Lévesque

ISSN

0828-5608 (print)

1923-0907 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gamelin, O. (2014). À la vie ou à la mort. *XYZ. La revue de la nouvelle*, (117), 36–40.

À la vie ou à la mort

Olivier Gamelin

J EAN-BAPTISTE BOURREL combattait régulièrement sa conscience morale, ce tyran impitoyable qui tel un père autoritaire le culpabilisait sans cesse. Chaque fois qu'il acceptait un contrat à la solde du ministère, le remords grandissait en lui, le troublant jusqu'au sommeil, égrugeant sa gaieté naturelle. Cette fois ne faisait pas exception. Jean-Baptiste se laissait gouverner par le regret, soumis à une contrition despotique. Il regardait le cadavre étendu devant lui, incapable de le quitter des yeux, de détacher son regard de cet air reposé et angélique qui en adoucissait l'expression et rendait la mort moins insoutenable. En rangeant mécaniquement dans son polochon de sport ses outils de travail, il se répétait en écho le fameux « Qu'est-ce que j'ai fait ? » césarien qui, chaque fois, résonnait dans son crâne et le mettait au supplice. Question à laquelle sa voix intérieure répondait instinctivement, à demi satisfaite et comme pour se préserver du néant : « Tu ne fais que ton travail, ton indispensable travail. »

« J'abandonne tout, songea Jean-Baptiste en recouvrant délicatement la dépouille avec un drap blanc. Cette situation ne m'apporte aucun plaisir, cette vie d'assassin légal m'épuise. Je jette les gants, je démissionne. Ha ! lança-t-il à voix haute après un moment de torture mentale, je n'ai pas à m'accuser de quoi que ce soit, à me seriner la morale sur tous les tons. Ce boulot me procure un joli pactole, pourquoi m'en priver ? Après tout, je n'agis pas de mon propre chef, je ne suis que l'exécuteur obligé des œuvres de la justice sociale, un soldat obéissant aux directives qu'il reçoit. Le militaire au front est-il responsable de la mort des hommes qu'on lui ordonne de tuer ? D'autres avant moi ont commis de bien pires barbaries. J'exerce ma profession consciencieusement, par devoir, qui pourrait m'en tenir rigueur ? M'enfin, un enfant... Mon estomac est noué comme une pelote de laine.

36 Je me sens coupable, *mea maxima culpa*... »

Jean-Baptiste sortit sur le balcon au moment où le soleil coloriait le ciel d'une teinte orangée annonciatrice d'une journée chaude et humide. On venait de le demander de nouveau pour une euthanasie. Il était habillé du costume de travail jadis porté par son père et son grand-père avant lui, c'est-à-dire tout en rouge, répondant ainsi à une vieille loi maintenant désuète qui visait à différencier l'euthanasieur des autres hommes. Il arborait sur le devant de son manteau cramoisi les armoiries de la famille Bourrel, une fleur de lys piquée par deux sabres d'abordage à la pointe desquels deux rossignols perchés chantaient. Jean-Baptiste chassa du revers de la main un papillon de nuit insomniaque et s'installa sur le banc avant de sa charrette à laquelle il avait attelé son cheval Petit-Trot. Déjà, les moustiques et les mouches noires tournoyaient avec lourdeur dans l'atmosphère paresseuse. Malgré les consignes de son maître qui l'enjoignait de surveiller la maison, Caraïbe, son vieux braque à poils gris, sauta à l'arrière de la charrette et s'y étendit de tout son long. Il était certes malade, fatigué, rongé par les rhumatismes, à moitié sourd et aveugle, mais il conservait le caractère rebelle qui l'avait toujours distingué. Jean-Baptiste ne se résignait pas à s'en séparer. Depuis quinze ans, solidaires l'un envers l'autre, les deux êtres embrassaient le même quotidien. On ne se débarrasse pas d'une partie de soi-même aussi facilement.

Au cri d'un « hue » sonore, l'équipage se mit en branle.

Petit-Trot connaissait le chemin comme s'il s'agissait de sa propre selle. Après une virée dans la forêt du Saint-Repos, la traversée des terres agricoles, quelques coups de sabot dans les rues asphaltées de la ville, il s'arrêta de lui-même devant les portes du ministère de la Dignité citoyenne. Jean-Baptiste se présenta au guichetier la tête haute. « Je viens chercher mon ordre d'euthanasie », dit-il sèchement au préposé, qui d'un geste machinal lui remit un formulaire de couleur rose sur lequel était inscrit le nom, l'âge et le lieu de résidence du « client » à visiter. Jean-Baptiste signa le reçu et, à partir du moment où sa griffe s'inscrivit au bas de la feuille, le 37

client devint sa propriété. Légalement, ce dernier était déjà considéré comme mort. Un mort vivant. Rien ne pouvait plus arrêter l'inévitable conséquence de la loi. Un collège de médecins, d'avocats et de jurisconsultes avait décidé qu'Untel, pour des raisons de santé ou autres, devait être euthanasié. Jean-Baptiste lut : « Adam Latulipe, 9 ans, maison du docteur Boitout. » L'attelage se remit en route dans des rues aussi désertes qu'en un jour de pluie. Jean-Baptiste commença à avoir la nausée, comme chaque fois qu'il s'apprêtait à commettre l'irréparable justice des hommes.

Neuf heures sonnèrent au carillon de la vieille horloge comtoise. Le docteur Boitout se réveilla en sursaut, le front baigné de sueur. Il déposa son ballon de Porto et alla accueillir ses invités, le pas légèrement chancelant, le nez rougi, son éternel sourire accroché aux commissures des lèvres. En le voyant descendre les marches du balcon avec précaution, Jean-Baptiste comprit que le bon docteur avait commencé sa journée joyeusement. Humaniste jusqu'au bout des doigts, fidèle tant au serment d'Hippocrate qu'aux valeurs dionysiaques, le docteur Boitout ne faisait appel à l'euthanasieur que sous l'autorité suprême de la cour judiciaire et médicale. Sur ce point, le docteur et l'euthanasieur s'accordaient parfaitement : l'un aurait souhaité guérir tous les hommes, l'autre, n'en tuer aucun.

Les deux hommes se serrèrent la main longuement, heureux de se retrouver. Ils étaient les deux maillons d'une chaîne sociétale qui tantôt donnait la vie, tantôt la reprenait. Chacun tenait le pas et se conformait à l'autorité qui dictait leur sort respectif. Bien que la société exécrât l'euthanasieur, considérant ses fonctions avec dégoût, jamais elle ne se serait départie de celui qui prenait à charge le poids de la mort et de son spectacle. En organisant un système qui reléguait à un tiers le soin de sonner prématurément le glas de ses concitoyens grabataires, en remettant entre ses mains la clé de leur vie qui ouvrait la porte de leur mort, la société faisait l'économie de cette affreuse et parfois interminable

souffrance. Tout reposait sur le professionnalisme de l'euthanasieur. Si la famille Bourrel avait tenu le phare depuis cinq générations, c'est justement parce qu'elle ne posait jamais de question, qu'elle courbait le front devant un ordre et qu'elle tuait sans rechigner, sans distinction de sexe, d'âge, de race.

Jean-Baptiste et le docteur Boitout pénétrèrent dans la chambre du condamné. L'atmosphère était assombrie par de lourds rideaux à peine traversés par un rai de lumière. Caraïbe se faufila entre leurs jambes et se coucha sous le lit comme un enfant coupable. Des relents d'ammoniaque et d'urine séchée leur rappelèrent l'étoile noire qui brillait comme un mauvais œil au-dessus du garçon. Seule sa respiration sibilante remplissait le silence mortuaire de la pièce. S'accommodant de la pénombre, Jean-Baptiste déposa son matériel au pied du lit et tira à son chevet la chaise que lui tendait le docteur Boitout. Ce dernier alluma une lampe et s'éclipsa aussitôt en étouffant son trouble dans la paume de sa main. Toutes ces émotions lui avaient donné soif. Boitout s'était attaché à cet enfant délaissé par des parents incapables d'assister à l'ultime représentation de la Faucheuse. Refermant la porte derrière lui, le docteur retourna au salon où l'attendait sa bouteille de réconfort.

Adam Latulipe apparut à l'euthanasieur dans toute la fraîcheur de sa jeunesse. C'était un joli garçon dans la fleur de l'âge qui le regardait avec d'immenses yeux bleus comme une mer d'espoir. Si ce n'avait été de son teint blanchâtre et des râles insoutenables qui franchissaient ses lèvres, rien dans sa physionomie n'eût laissé croire qu'il écrivait le dernier article de sa mort. D'ordinaire, Jean-Baptiste euthanasiait des vieillards chétifs et souffreteux, souvent assommés par une violente médication, sinon rassasiés de leurs jours et qui, s'ils avaient eu la capacité de s'exprimer, l'aurait supplié de les expédier dans l'autre monde à tire-d'aile. La pureté de l'enfant alité devant lui était telle qu'il remit en doute, pour la première fois de sa carrière, l'autorité du ministère de la Dignité citoyenne et de son collègue de médecins. Se put-il que les spécialistes se fussent trompés et que cet enfant ne

méritât point le sort qu'on lui réservait ? Jean-Baptiste sortit de sa poche l'ordre d'euthanasie et en commença la lecture. Sa voix tremblante l'étonna : « En ce 2 avril 20xx, selon les pouvoirs qui m'ont été concédés, j'ai été sommé de vous injecter... » Les mots se figèrent dans sa gorge comme du ciment à prise rapide. Affichant une expression de ferveur désarmante dans son désir de vivre, le jeune Latulipe fixait toujours sur lui ses yeux célestes remplis de compassion. Rassemblant ses forces, le visage crispé par la douleur, il saisit la main de l'euthanasieur et murmura : « Je ne veux pas mourir, monsieur. »

Une fois le cadavre enveloppé dans un drap blanc, Jean-Baptiste Bourrel le déposa dans la bière de bois qu'il avait apportée, sur laquelle il cloua fermement le couvercle et où il inscrivit « Adam Latulipe, 9 ans ». Puis il rangea ses seringues et le reste de son matériel, posa une dernière fois sa main sur le cercueil et quitta la chambre sans prononcer un mot. Dans ses bras, il tenait le jeune Adam Latulipe qui, trop faible pour marcher, se laissait porter. En passant devant le salon, ils constatèrent que le docteur Boitout dormait à poings fermés, une bouteille inerte à ses pieds, un ballon vide entre les doigts. Dehors, Jean-Baptiste installa confortablement l'enfant à l'arrière de la charrette et le dissimula sous une couverture de jute. « Nous pouvons partir, dit-il à Petit-Trot. Caraïbe ne sera pas du voyage. »